



## Congrès des 6 et 7 décembre 2012

### L' AVENIR DU CORPS

Le 9 février 2012, les ITPE ont choisi d'écrire eux-mêmes leur avenir, au lieu de subir celui que l'administration leur réservait.

Grâce à la mobilisation – fulgurante et massive – des ITPE, grâce aux 2500 ingénieurs qui ont manifesté ce jour-là à Paris, le projet de fusion des quatre corps d'ingénieurs (IAE, ITGCE, ITM, ITPE) a été finalement déclaré inopportun par les ministres actuelles.

Le jour même de la manifestation, nous obtenions un engagement sur l'organisation d'un travail autour des métiers de l'ingénieur, sous la forme d'assises.

Nous nous félicitons que les ministres Delphine Batho et Cécile Duflot aient inscrit parmi leurs cinq priorités l'organisation des Assises de l'ingénieur – dont la fin du processus est affichée pour juin 2013. Ces Assises étant pilotées par l'administration, selon ses propres objectifs et ses choix, nous serons extrêmement vigilants, notamment sur certains points incontournables :

**=> Nous revendiquons un travail de fond s'articulant autour de trois questions majeures :**

- 1) Quel est le besoin de la société française en ingénieurs publics ?**
- 2) Quel est le profil de l'ingénieur public de demain ?**
- 3) Comment garantir les compétences nécessaires ?**

**=> Nous revendiquons qu'un maximum d'ingénieurs soient invités à participer aux réunions préparatoires, et que chacun ait la possibilité de s'exprimer au travers d'un forum en ligne.**

**=> Nous exigeons que les Assises se concluent par un plan d'actions à court et moyen terme assorti de dispositifs d'évaluation.**

**=> Nous réclamons la constitution d'un comité de pilotage pour orienter le déroulement et l'issue des Assises,** rassemblant l'ensemble de nos employeurs (y compris des représentants du Secrétariat Général du Gouvernement – qui pilote les DDI – et de la Fonction Publique Territoriale), notre gestionnaire et les administrateurs de la Fonction Publique.

**=> Nous demandons la participation active de tous les principaux employeurs des ITPE (l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics) durant tous les rendez-vous publics des Assises.**

## **Les employeurs des TPE**

L'aménagement durable est une politique publique fondamentale et indubitablement pérenne, qui répond à de forts enjeux de société que l'avenir ne peut que cristalliser. Par contre, les services mettant en œuvre cette politique ont connu – et connaîtront encore – des bouleversements majeurs. A force de restructurations, interministérialisations, décentralisations vers les collectivités, transferts en établissements publics, et autres externalisations, les employeurs des ingénieurs des TPE se diversifient et se multiplient. Limiter nos carrières aux seuls services centraux ou déconcentrés de nos ministères gestionnaires n'aurait plus de sens ; cela reviendrait même à exclure les DDT/M interministérielles ! En conséquence :

**=> Nous réclamons que tous les employeurs soient associés au pilotage et à l'orientation du corps, par exemple avec la création d'un « Conseil des employeurs ».**

**=> Nous revendiquons que la DRH se voie confier officiellement un « mandat de gestion » pour le compte de tous les employeurs bénéficiaires des ingénieurs des TPE.**

## **Le recrutement de l'ingénieur demain**

Un point-clé sera de conserver l'équilibre entre nos profils de généraliste et nos profils de spécialiste/expert, car ils sont très complémentaires et permettent la bonne articulation entre services opérationnels et services techniques. Autrement dit, il convient de conserver les deux voies possibles d'enrichissement des compétences : par l'expérience et par l'approfondissement scientifique et technique.

**=> Nous serons extrêmement attentifs à ce que la création du CEREMA – qui va regrouper les CETE, le SETRA, le CERTU, le CETMEF – offre les mêmes perspectives de carrière qu'auparavant et qu'elle ne dégrade en rien l'unité du corps des ingénieurs des TPE (les règles de gestion, l'accès à la mobilité, la liste des postes vacants, les possibilités de promotion, etc., doivent être les mêmes pour tous).**

**=> En vue de capitaliser de l'expérience, nous exigeons un meilleur accompagnement à la mobilité – au sein du ministère, entre ministères et entre fonctions publiques – par une levée des contraintes (administratives et culturelles) et une facilitation et valorisation de la mobilité choisie.**

## **Les moyens de développer les compétences**

Les outils pour développer de la compétence sont la formation initiale, continuée et continue, et la richesse des parcours. Le moteur de ces outils est l'attractivité :

l'attractivité de l'école :

**=> Nous réclamons une refonte du projet pédagogique de l'ENTPE et une modernisation de son image (y compris sur internet), afin de garantir la qualité du recrutement ;**

l'attractivité des rémunérations

**=> Nous exigeons une revalorisation de nos salaires, tout particulièrement en début de carrière pour là-aussi faciliter un recrutement de qualité et pour accompagner les mobilités qui sont devenues plus contraignantes que gratifiantes ;**

l'attractivité des métiers

**=> Nous fustigeons la baisse des niveaux de responsabilité dans les services de nos ministères et la dévalorisation du profil technique, nous revendiquons un dispositif de gestion propre à ces profils techniques** (notamment une liste de postes vacants, unique et spécifique aux ingénieurs) ;

l'attractivité des carrières

**=> Nous exigeons le libre accès aux postes de direction sous emploi fonctionnel (DDT/M, DDT/M adjoint, DREAL, DREAL adjoint, emplois VNF, et autres existants ou à venir), notamment par la création d'un troisième grade terminant HEB – seul à même de nous laisser franchir les nouvelles barrières statutaires à l'État.**

pour permettre la construction de carrières pour les agents et des compétences nécessaires aux missions des ministères

**=> Nous revendiquons que soit étudié par l'administration le principe d'un statut inter-fonctions publiques spécifique aux ITPE, leur permettant une mobilité dans toute la sphère publique sans contrainte administrative ;**

**=> nous réclamons que le futur cadre d'emploi d'ingénieur en chef territorial permette le détachement des ingénieurs des TPE qui exercent des fonctions leur donnant accès à un indice terminal supérieur à 966** (alors qu'aujourd'hui ce détachement est soumis à des critères obsolètes).

Dans un État qui se resserre et qui quête la moindre source d'économie, il faut s'attendre à ce que l'idée d'une fusion refasse un jour surface. Nous restons très vigilants. Nous ne sommes pas opposés dogmatiquement à tout projet de fusion, à condition qu'il soit conduit avec discernement, dialogue, et ambition.

**=> Nous exigeons que toute modification structurelle du corps soit précédée d'une réflexion sur les missions et intègre les avancées nécessaires telles que décrites ci-dessus.**

**LE CONGRES, A L'UNANIMITE, DONNE MANDAT A LA COMMISSION EXECUTIVE POUR PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSERAIENT SI L'ORGANISATION DES ASSISES NE REPONDAIT PAS A NOS ATTENTES.**